

Réf: Dossier 444421

Avis de constitution

SOCIETE « HEOLIAF »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE CITE FEH KESSE, Lot
193, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 10/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HEOLIAF »

Objet : • TRANSFORMATION DE LA MATIERE PREMIERE-
FABRICATION-DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DE
JUS NATURELS-D'ÉPICES DE COMPOTES DE THE ;

- RESTAURATION
- FORMATION
- REPRESENTATION DE MARQUES
- IMPORT-EXPORT
- PRESTATION DE SERVICES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE CITE FEH KESSE, Lot
193, Ilot 2

Dirigeant(s) M GOUEDAN YVANN-ALEXANDRE YERIM-

MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05033 du 13/10/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62806/GTCA/RC/2025 du 13/10/2025

